

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
**Le programme wallon de réduction des pesticides et le
suivi de la simplification des procédures pour l'usage
des produits phytos**

Madame la Ministre,

Début février, les agriculteurs dénonçaient une surcharge des contrôles dont ils sont victimes. En cause, les nombreux contrôles organisés par l'administration wallonne dans le cadre du programme wallon de réduction des pesticides, sur le stockage et l'utilisation de produits phytos et les reproches pointés du doigt par celle-ci, à savoir des documents administratifs non annexés ou affichés.

Suite à une rencontre avec les syndicats agricoles, vous avez annoncé la suspension des contrôles dans les fermes. Vous avez reconnu qu'il y a trop de paperasses imposées aux agriculteurs et que vous comptiez bien y remédier.

Madame la Ministre, avez-vous eu le temps de clarifier et de simplifier les procédures? Qu'en ressort-il? La concertation continue-t-elle avec les syndicats agricoles?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Avant tout, il vous faut reconnaître – je pense que nous partageons ce point de vue – qu’une réglementation ne peut être crédible et efficace que si elle fait l’objet d’un contrôle.

Le ressenti de surenchère de contrôles, dénoncé en février, concerne en fait la première campagne de contrôles des agriculteurs ciblés sur leurs obligations liées aux pesticides découlant d’arrêtés entrés en vigueur en 2013. On peut quand même s’étonner que de tels contrôles n’aient pas été organisés plus tôt, soit sept ans depuis l’entrée en vigueur.

Je ne nie pas la complexité de la réglementation liée aux pesticides ; elle découle des obligations européennes de la directive-cadre 2009/128 et de la transversalité de la thématique, mais aussi parfois des demandes des syndicats agricoles eux-mêmes.

Prenons l’exemple des zones tampons pour les pulvérisations. Mon prédécesseur avait proposé une mesure simple et efficace d’une bande tampon le long de tout lieu de vie.

Suite aux demandes des syndicats agricoles, une mesure très complexe a été décidée par le Gouvernement précédent, à savoir des zones tampons près des lieux hébergeant un public vulnérable et durant les heures de fréquentation.

Cela suppose donc que les agriculteurs et leurs éventuels sous-traitants connaissent la localisation de chaque lieu de garde d’enfant, de chaque école, de chaque maison de soins ainsi que les horaires de fréquentation. Autant dire que cela rend impraticable ou à tout le moins difficilement contrôlable cette mesure alors que la dérive des pulvérisations de pesticides est un phénomène connu et démontré.

Depuis février, l’administration s’est penchée sur la lisibilité et la contrôlabilité des textes réglementaires avec le soutien de l’ASBL Protecto qui a le retour du terrain via ses conseillers. Ces éléments ont pu être discutés en front vert, organe de concertation mis en place par le SPW ARNE avec des représentants des syndicats agricoles. Il en est ressorti des réponses aux remarques des syndicats agricoles sous la forme de simplification, de reformulation, d’adaptation des procédures et des propositions d’amélioration des textes.

Comme je l’avais dit aux représentants des syndicats agricoles en février, il n’est pas question d’un arrêt des contrôles, mais bien d’une suspension, le temps de clarifier certaines incohérences, lors des premiers contrôles. Ces clarifications ayant été apportées, des contrôles vont pouvoir se poursuivre sur les éléments contrôlables de la réglementation et un travail sera mené pour faire évoluer des parties difficilement contrôlables.

Outre les échanges entre le secteur et l’administration, j’accorde évidemment une importance au dialogue avec les représentants du secteur agricole que mon cabinet rencontre régulièrement. Une nouvelle rencontre avec la FWA ayant lieu, par exemple, aujourd’hui, après une rencontre avec la FUGEA la semaine dernière.

J’ai eu l’occasion de le dire aux responsables de ces structures lors de notre première rencontre que je souhaite des évolutions importantes pour réduire l’impact de certaines

pratiques sur l'environnement et je souhaite le faire dans le dialogue avec le secteur, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors d'une réponse précédente.